

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

Direction des infrastructures

Subdivision de la Beauce
Dossier suivi par Aline CHASSINE
Tél : 02.37.90.47.86
aline.chassine@eurelien.fr
N/réf : PB/ACT

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Service Urbanisme
17, place de la République - BP 40517
28008 CHARTRES CEDEX

AVIS DU SERVICE GESTIONNAIRE DE LA VOIRIE

N° DE DOSSIER	NOM DU PETITIONNAIRE	DESCRIPTION DU PROJET
PC 028 025 18 00002	SAS QUARTUS LOGISTIQUE représentée par Monsieur Chazli BAALBAKI	Construction de 2 bâtiments à vocation logistique

LOCALISATION DU PROJET :

Commune de : BARMAINVILLE
Adresse du terrain : La Poste de Boisseaux
Parcelles cadastrales n° : ZK 19, 29, 30, 32, 33, 35, 48, 49 et ZL 7
Route départementale : n° 2020

INFORMATION SUR L'ALIGNEMENT :

La propriété est non grevée d'une servitude d'alignement (absence de plan d'alignement). L'alignement est de fait défini par le plan de bornage et les limites actuelles. Toutes constructions nouvelles ou démolitions le long de la route départementale n° 2020 devront faire l'objet au préalable de l'obtention d'un arrêté portant alignement et permission de voirie auprès de la subdivision de la Beauce.

AVIS SUR LES ACCES PROPOSES : AVIS FAVORABLE

L'accès du Parc Multimodal des Buis est réalisé sur le domaine public routier du département du Loiret.

La RD 139 dans le Loiret se prolonge par la RD 109/7 sur le département d'Eure-et-Loir. L'aménagement du carrefour RD 2020/RD 109/7 a fait l'objet d'une convention de juillet 2018. Un giratoire sera créé.

Prescription technique :

- Les raccordements aux différents réseaux, s'ils impactent la route départementale n° 2020, devront faire l'objet d'une demande de permission de voirie auprès de la subdivision de la Beauce. Ces travaux seront à la charge du pétitionnaire.

Chartres, le 30 octobre 2018

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Par déléation,
Le Directeur général adjoint
aménagement et développement

Patrick CARY